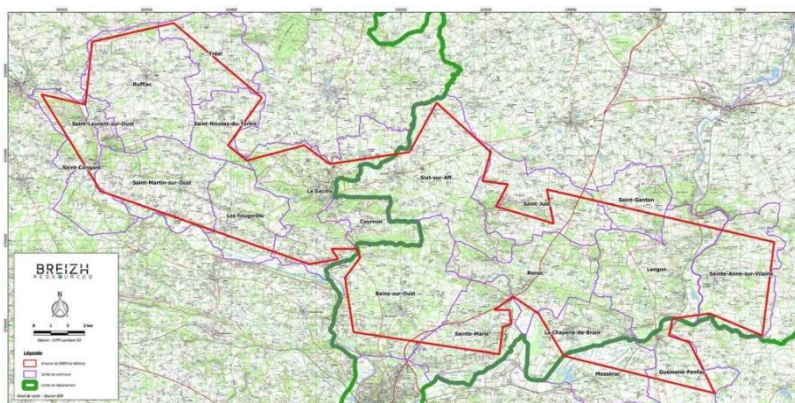


PROJET MINIER TARANIS



Le Syndicat Forestier de Bretagne s'oppose au Permis Exclusif de Recherche de Mines TARANIS
Il encourage tous les propriétaires fonciers à bloquer l'exploration en refusant ces opérations sur leurs terrains.

Un seul refus ne fera pas plier Breizh Ressources, mais plusieurs dizaines, oui
Accepter l'exploration aujourd'hui c'est accepter l'exploitation demain

Pour plus d'infos

<http://www.eau-et-rivieres.org/>

<http://www.eau-et-rivieres.org/mines-1>

Vos droits :

1 jardin, cour ou enclos muré : je suis propriétaire occupant ou locataire ; le code minier impose que je donne mon consentement ou mon refus ; ce choix est définitif et ne peut être contesté (art L153-1)

2 Prairie, champs cultivé, bois, clôturé ou non ; la société Breizh Ressources ou ses mandataires peuvent explorer et effectuer des prélèvements sur mon terrain sauf si j'ai fait part de mes observations et exprimé un refus justifié au préalable.

A l'intérieur du périmètre minier et, sous réserve de déclaration d'utilité publique à l'extérieur de celui-ci, l'exploitant d'une mine peut être autorisé par l'autorité administrative à occuper les terrains nécessaires à l'exploitation de sa mine et aux installations qui sont indispensables à celle-ci (art L153-3 1)

Lorsque l'occupation prive le propriétaire de la jouissance du sol pendant plus d'une année ou lorsque, après l'exécution des travaux, les terrains occupés ne sont plus, dans leur ensemble ou sur la plus grande partie de leur surface, propres à leur utilisation normale, le propriétaire peut exiger du titulaire de l'autorisation prévue aux articles [L. 153-3](#) et [L. 153-4](#) l'acquisition du sol en totalité ou en partie.(art L153-8)

Bloquons les prélèvements : chacun a le droit de refuser les opérations d'exploration sur son terrain.
Pour signifier son refus, remplissez le formulaire au verso en conservant un exemplaire et envoyez-le

Par voie postale à : Syndicat Forestier de Bretagne Maison de l'Agriculture 35000 RENNES
Ou à Eau et rivières de Bretagne 48 Boulevard Magenta 35000 RENNES

Par mail : au syndicat sfp35@orange.fr
Ou à Eau et Rivière stop-taranis@eau-et-rivieres.org

Eau et Rivières et le Syndicat Forestier de Bretagne ont signé une convention de partenariat sur la confidentialité des données recueillies.



PROJET DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES MINIERES TARANIS

Nom, prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone :

Mail :

☐ propriétaire ☐ exploitant ☐ Locataire

JE REFUSE TOUT PRELEVEMENT ET EXPLORATION SUR LES PARCELLES CI-APRES

Raison du refus :

- ☐ présence d'animaux ☐ présence de cultures, jardin, verger
- ☐ forage privé, puits, zone de captage d'eau ☐ présence de géothermie, réseau de drainage, etc
- ☐ refus de principe

Lieu concerné par les prélèvements

(si nécessaire, détailler sur un feuillet annexe à votre nom)

Indiquez le nom de la ou les communes, la section et le numéro de chaque parcelle :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Commentaires :

.....

.....

Fait à :

le :

Signature